

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« **Grand Jeu de l'Ouverture – Générale d'Optique Tahiti** »

1. ORGANISATION

La société **Générale d'Optique Tahiti**, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« **Grand Jeu de l'Ouverture – Générale d'Optique Tahiti** » (ci-après le « Jeu »).

2. PÉRIODE DU JEU

Le Jeu se déroule du **20 décembre 2025** au **10 janvier 2026 inclus**.

Toute participation effectuée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Le **tirage au sort** désignant le gagnant aura lieu le **12 janvier 2026**.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne :

- majeure,
- résidant en Polynésie française.

Sont exclus de la participation :

- les membres du personnel de **Générale d'Optique Tahiti**,
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu,
- ainsi que les membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Réception d'un **chèque cadeau numéroté** distribué lors de l'opération de lancement.
2. Déplacement en boutique **Générale d'Optique Tahiti – Centre Vaima**.
3. Scan du **QR code** affiché sur le totem en magasin.
4. Inscription via le **formulaire en ligne**, avec saisie des informations demandées.

Toute participation incomplète, erronée ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

5. DOTATION

Le gagnant remportera :

Une monture solaire au choix parmi les modèles disponibles en magasin, hors verres correcteurs.

La monture devra être choisie parmi les stocks disponibles au moment du retrait. Le lot ne pourra donner lieu à aucun échange, remboursement ou compensation financière.

6. DÉSIGNATION DU GAGNANT

Un **tirage au sort** sera effectué le **12 janvier 2026** parmi l'ensemble des participations valides.

Un seul gagnant sera désigné.

7. ANNONCE DU GAGNANT

Le gagnant sera contacté par **Générale d'Optique Tahiti** via les coordonnées communiquées lors de l'inscription.

À défaut de réponse ou en cas de coordonnées invalides, un nouveau tirage pourra être effectué.

8. REMISE DU LOT

Le lot devra être retiré **en boutique Générale d'Optique Tahiti – Centre Vaima**, dans un délai maximum de **30 jours** à compter de l'annonce des résultats.

Passé ce délai, le lot sera considéré comme perdu.

9. DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du Jeu.

Conformément à la réglementation applicable, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles auprès de l'Organisateur.

10. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de **Générale d'Optique Tahiti** ne saurait être engagée en cas de force majeure, de dysfonctionnement technique ou de tout événement indépendant de sa volonté.

11. MODIFICATION OU ANNULATION

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le Jeu à tout moment, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

12. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

13. DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Toute contestation devra être formulée dans un délai d'un mois après la fin du Jeu.